



5.5. Les droits de l'enfant comme invitation à la réflexion

Nous nous interrogeons ici sur ce que sont les droits de l'enfant. Il s'agit des droits humains des enfants et des jeunes. Il s'agit de normes fondamentales qui indiquent clairement que les enfants et les jeunes ont leur place dans notre société en tant que citoyen.ne.s à part entière. À l'instar des droits de l'homme, les droits de l'enfant visent la réalisation de la justice sociale et de la dignité humaine. Nous considérons les droits de l'enfant comme un levier pour changer les rapports sociaux. Nous explorons aussi le pouvoir et la perception de l'enfant, de même que le contexte juridique.

Poursuivez la réflexion sur

www.droitsenfants.be

pour les FORMATEUR.RICE.S D'ENSEIGNANT.E.S
et leurs **ÉTUDIANT.E.S**

SOMMAIRE

1. Les droits de l'enfant : une histoire juridique et sociale	P1
2. Les droits de l'enfant sont un iceberg	P2
3. Les droits de l'enfant invitent à la réflexion critique	P2
4. Réflexion sur la perception de l'enfant et les relations de pouvoir	P3
5. Note de bas de page	P4

1. LES DROITS DE L'ENFANT : UNE HISTOIRE JURIDIQUE ET SOCIALE

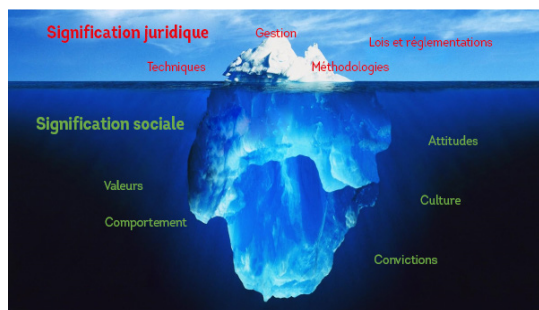
Les enfants et les jeunes doivent pouvoir revendiquer différents droits en tant qu'êtres humains et citoyen.ne.s à part entière, les droits de l'enfant se traduisent juridiquement dans des conventions, des lois, des règlements et des politiques. L'interprétation la plus connue et la plus utilisée des droits de l'enfant est celle exposée dans la **Convention internationale relative aux droits de l'enfant**. Cependant, il existe de nombreux autres instruments internationaux, nationaux et locaux qui garantissent les droits de l'enfant.

Les principes fondamentaux découlant des droits de l'enfant et des droits humains ne sont pas seulement façonnés par les conventions, les lois et les politiques, mais s'expriment également dans la manière dont les gens interagissent, dans la manière dont ils se comportent les uns par rapport aux autres et dans la manière dont les structures de la société traitent les citoyens. Ils s'expriment dans chaque contexte professionnel ou personnel à travers nos attitudes, nos valeurs, notre comportement, notre culture, nos convictions... Contrairement aux lois et aux règles tangibles, cette interprétation des droits de l'enfant est souvent plus difficile à appréhender. Les droits de l'enfant prennent **socialement** forme dans les pratiques relationnelles.



5.5. Les droits de l'enfant comme invitation à la réflexion

2. LES DROITS DE L'ENFANT SONT UN ICEBERG



Ainsi, les droits de l'enfant ont une signification à la fois juridique et sociale. Nous utilisons la métaphore de l'iceberg pour illustrer cette dichotomie. Un iceberg se compose d'une partie visible et d'une partie invisible. Quand nous nous trouvons au niveau de la mer, notre attention se porte principalement sur la partie visible (limitée) : c'est ce que nous pouvons voir. La grande partie qui se trouve sous le niveau de la mer est au moins aussi importante, bien qu'elle reste souvent cachée. Les deux parties sont indissociables et étroitement liées.

On constate que **l'attention se porte essentiellement sur l'interprétation visible et juridique des droits de l'enfant** (la partie émergée de l'iceberg). La partie juridique met l'accent sur la traduction de normes fondamentales en produits tangibles, tels que des lois et règlements, des politiques, des techniques ou des méthodologies. En ce qui concerne le droit à l'éducation et l'éducation aux droits de l'enfant proprement dit, on voit que certains principes importants sont inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment à l'article 28 (droit à l'éducation), l'article 29 (but de l'éducation) et l'article 42 (diffusion de la Convention relative aux droits de l'enfant).

Cependant, la partie invisible de l'iceberg suggère que les droits de l'enfant nous invite à réfléchir sur la manière dont nous interagissons, sur les relations que nous établissons et sur les fondements de ces relations. La présente section traite plutôt des rapports « invisibles » dans la société, comme les attitudes des adultes envers les enfants et les jeunes, notre comportement, certaines de nos valeurs ou de nos convictions, ou encore notre culture. En résumé, **la façon dont les gens nouent des relations dans la société**. Transposée dans le contexte de l'éducation, il s'agit par exemple des rapports entre les enseignant.e.s et les élèves, de la manière dont ils/elles interagissent, de la culture scolaire présente, etc. Cette approche met l'accent sur « l'esprit » des droits de l'enfant et leur donne un sens pédagogique. L'objectif sous-jacent que les droits de l'enfant cherchent à atteindre est primordial : une **pleine citoyenneté pour les enfants et les jeunes**. Le pouvoir et la perception de l'enfant sont deux thèmes importants dans l'histoire sociale des droits de l'enfant (voir ci-dessous).

3. LES DROITS DE L'ENFANT INVITENT À LA RÉFLEXION CRITIQUE

Nous considérons les droits de l'enfant comme un levier pour changer les rapports sociaux, tant d'un point de vue juridique que relationnel.

Là où la mise en œuvre d'instruments juridiquement contraignants s'inscrit dans un système juridique, l'interprétation relationnelle des droits de l'enfant prend quant à elle forme par le biais de la réflexion critique.

La réflexion est un **processus** sans fin de **pensée critique et de conscientisation** dans lequel les informations (connaissances, idées, expériences, émotions ...) sont structurées et restructurées. Il s'agit d'une forme de curiosité systématique dans laquelle les faits, les raisons et les motivations sont examinés de manière ordonnée et cohérente et qui transforme les processus inconscients en processus conscients. Quand nous réfléchissons, nous pensons à nos propres actions et à celles des autres dans des situations données.

En analysant de manière critique sa propre attitude, sa position et le contexte dans lequel on travaille avec les enfants et les jeunes, on peut apprendre pourquoi on se heurte à la partie inférieure de l'iceberg et ce qu'on peut faire pour y remédier. La réflexion implique de pouvoir se remettre en question pour réfléchir d'un œil critique à nos actions dans certaines situations. **Les droits de l'enfant peuvent constituer un cadre de référence pour façonner cette réflexion et ajuster nos actions.**



4. RÉFLEXION SUR LA PERCEPTION DE L'ENFANT ET LES RAPPORTS DE POUVOIR

Arrêtez-vous, par exemple, sur votre perception de l'enfant. **Vous vous demandez quelle est votre vision des enfants et des jeunes, comment vous voyez les enfants et les jeunes.** Dans notre société occidentale, on trouve une image de l'enfant qui se situe généralement sur un axe entre deux extrêmes : le bien-être (avec un accent sur la protection et ce qu'il faut procurer aux enfants) et l'agency ou agentivité (avec un accent sur les droits à la participation). Les enfants doivent-ils être avant tout protégés, ou voulons-nous mettre en valeur leurs compétences et leurs possibilités ?

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des **questions de réflexion possibles autour de LA PERCEPTION DE L'ENFANT** par lesquelles vous pouvez commencer. Si vous voulez connaître votre perception de l'enfant et comment elle influence votre travail, vous pouvez vous demander :

- Quelle image de l'enfant prévaut dans mon école ?
- Comment est-ce que moi, je vois les enfants et les jeunes ?
- Quel langage est-ce que j'utilise pour décrire cette image ?
- Ma perception de l'enfant diffère-t-elle de celle de mes collègues, des parents des élèves ou des autres partenaires avec lesquels je travaille ?
- Ma perception de l'enfant change-t-elle si je porte mon attention sur les groupes d'enfants et de jeunes vulnérables, tels que les enfants en situation de pauvreté, les enfants réfugiés, etc. ?
- Dans quelle mesure voyez-vous vos élèves tels qu'ils sont ?
- Quels préjugés avez-vous sur vos élèves (individuellement ou en tant que groupe) et comment influencent-ils votre relation avec eux ?

Ce genre de questions de réflexion permet de rendre explicites vos suppositions implicites à propos des enfants et des jeunes et de mieux évaluer, comprendre, et si nécessaire ajuster vos propres attitudes de base en tant qu'adulte ou professionnel. La réflexion peut également vous aider à mieux identifier certaines limites auxquelles vous vous heurtez au sein de votre école ou dans le cadre de l'exercice de votre fonction.

Vous pouvez par ailleurs **vous pencher sur les rapports de pouvoir implicites dans votre pratique.** Le pouvoir est une donnée complexe, et quantité de facteurs déterminent l'état et l'évolution des rapports, tant dans la société qu'à l'école : l'âge, le genre, origine ethnique, la religion, la situation socio-économique... À l'école, s'ajoute encore le fait qu'en tant qu'enseignant.e, vous êtes la personne qui évalue le processus d'apprentissage de l'élève, que vous êtes responsable du développement et du bien-être de nombreux enfants et jeunes et que

la société attend un certain rendement et une certaine efficacité. Mais les rapports de pouvoir ne se jouent pas seulement entre les enseignant.e.s et les élèves, ils sont également présents entre élèves.



5.5. Les droits de l'enfant comme invitation à la réflexion

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des **questions de réflexion possibles autour DES RAPPORTS DE POUVOIR** par lesquelles vous pouvez commencer.

- Quels facteurs déterminent les rapports de pouvoir qui se jouent dans mon école et dans ma classe ?
- Quels sont mes privilèges et les évidences qui en découlent ?
- Qui décide de ce que nous pouvons considérer comme « normal » ?
- Comment faire des rapports de pouvoir un sujet de discussion et les redistribuer de manière égale ?
- De quelle manière est-ce que je reconnais mes élèves comme des concitoyens égaux, comme des acteurs qui contribuent à façonner l'enseignement et l'apprentissage dans ma classe ?
- De quelle manière est-ce que je tiens compte de leurs attentes ?
- Comment est-ce que je laisse mes élèves déterminer leur propre processus d'apprentissage ? De quelle manière laissons-nous les élèves réfléchir et décider avec nous des principes sur la base desquels nous voulons organiser le vivre ensemble à l'école ?
- Comment est-ce que je donne aux enfants et aux jeunes le moyen de se situer par rapport à ce qui se passe en classe, à l'école et dans la société ? Comment puis-je renforcer les enfants et les jeunes en tant qu'acteurs.rices de leur propre vie?
- Comment est-ce que je perçois les rapports de pouvoir entre les élèves ?
- Quelles mesures de précaution puis-je prendre pour garantir à tous/toutes la même participation ?



5.5. Les droits de l'enfant comme invitation à la réflexion

5. NOTE DE BAS DE PAGE



Conseil stratégique du Centre de connaissance des droits de l'enfant (Keki) 2016/2 – **Aan de slag met beleidsparticipatie met kinderen en jongeren, een reflectie-instrument voor beleidsmakers.** (uniquement en Néerlandais)

5. INFOS